

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE

Nom du produit : **QUALIPRO Propiconazole 14.3 ME**  
Nom chimique de la matière active : Propiconazole : 1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]Méthyl]-1H-1,2,4-triazole  
Titulaire d'homologation : Makhteshim Agan of North America, Inc.  
4515, Falls of Neuse Road, bureau 300  
Raleigh (NC) 27609  
Téléphone : 919-256-9300  
Téléphone : 1-800-535-5053

Pour les urgences mettant en cause un incendie, un déversement ou une fuite, appeler Infotrac :  
Pour les urgences médicales et les demandes de renseignements sur la santé et la sécurité, appeler Prozar : Téléphone : 1-877-250-9291

## 2. COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

NOM COMMUN	N° CAS	%	PEL de l'OSHA	TLV de l'ACGIH	AUTRE	CANCÉROGÈNE SELON LE NTP/CIRC/OSHA
Propiconazole	60207-90-1	14,3	S/O	S/O	S/O	S/O

S/O = Sans objet

## 3. IDENTIFICATION DES RISQUES

### PROPRIÉTÉS PHYSIQUES :

Aspect : Liquide limpide ambre  
Odeur : Légère odeur de solvant

**SOMMAIRE D'URGENCE :** Attention. TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. INTERDIRE L'ACCÈS AUX ZONES TRAITÉES JUSQU'À CE QUE LE FEUILLAGE SOIT SEC. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation ou les vapeurs. Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption par la peau. Peut irriter la peau. Éviter tout contact avec la peau. Agent sensibilisant potentiel de la peau. Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques (néoprène) durant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Ne pas utiliser de gants en cuir ou en tissu. Rincer les gants avec de l'eau et du savon avant de les enlever, puis se laver les mains. Ne pas manger, boire ou fumer durant l'application; se laver à fond les mains et le visage immédiatement après chaque application du produit. Laver immédiatement la peau, les vêtements et les yeux en cas d'éclaboussures accidentelles du concentré du produit ou de la bouillie de pulvérisation. Après le travail, se laver à fond tout le corps et mettre des vêtements propres. Laver les vêtements contaminés séparément des autres articles à laver avant de les réutiliser. Ne pas contaminer la nourriture humaine ou animale. Ne pas faire paître le bétail dans les zones traitées. Ne pas nourrir le bétail ni la volaille avec du fourrage provenant des zones traitées. Ce pesticide est toxique pour les poissons et autres organismes aquatiques. N'appliquer le produit sur aucune étendue d'eau par pulvérisation directe, par dérive ou par nettoyage ou rinçage de l'équipement. Ne pas utiliser ou entreposer près d'une source de chaleur ou de la flamme nue.

**PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :** La décomposition thermique peut produire des oxydes de carbone et d'azote toxiques et du chlorure d'hydrogène.

**VOIES PRIVILÉGIÉES D'INTRODUCTION :** Yeux, peau, ingestion et inhalation.

## 4. PREMIERS SOINS

**INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable

d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

**Avis au médecin :** En cas d'ingestion, provoquer le vomissement ou faire un lavage d'estomac. Il n'existe pas d'antidote spécifique pour ce produit. Traiter selon les symptômes.

## 5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**POINT D'ÉCLAIR :** 165 °F (92 °C) (TCC)

**LIMITES D'INFLAMMABILITÉ (LII – LSI) :** N/D

**MOYENS D'EXTINCTION CONVENABLES :** De la mousse, un agent chimique sec, du dioxyde de carbone ou de l'eau pulvérisée.

**TECHNIQUES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :** Évacuer les lieux et maîtriser l'incendie contre le vent à une distance sûre afin d'éviter les vapeurs et les produits de décomposition dangereux. Utiliser de préférence de la mousse, un agent chimique sec ou une combinaison des deux pour minimiser la contamination environnementale. Le cas échéant, endiguer et recueillir l'eau d'extinction pour empêcher le ruissellement. Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète (tenue de feu).

**PRODUITS DE DÉCOMPOSITION THERMIQUE DANGEREUX :** La décomposition thermique peut produire des oxydes de carbone et d'azote toxiques et du chlorure d'hydrogène.

## 6. DÉGAGEMENT ACCIDENTEL

Nettoyer immédiatement les déversements. Isoler la zone de danger. Empêcher le personnel superflu et non protégé d'entrer sur les lieux.

**DÉVERSEMENT MINEUR :** Absorber les déversements mineurs avec du sable, de la vermiculite ou une autre matière absorbante inerte. Placer la matière contaminée dans un contenant approprié aux fins d'élimination.

**DÉVERSEMENT IMPORTANT :** Endiguer les déversements importants à l'aide d'une matière absorbante ou imperméable comme de l'argile ou du sable. Récupérer et contenir autant de liquide déversé que possible en vue de le réutiliser. Laisser la matière absorbante se solidifier, puis la gratter et la récupérer aux fins d'élimination. Récupérer le liquide de nettoyage avec encore d'autre matière absorbante et le placer dans un contenant pouvant être éliminé. Par la suite, bien rincer la zone contaminée avec de l'eau. Il faut empêcher cette matière de contaminer le sol ou de s'infiltrer dans les réseaux d'évacuation ou de drainage et dans les étendues d'eau.

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

**PRÉCAUTIONS À PRENDRE LORS DE LA MANIPULATION :** Manipuler et ouvrir le contenant de manière à ne pas renverser le produit. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer durant le travail; bien se laver les mains et le visage avant le travail. Laver immédiatement la

peau, les vêtements et les yeux en cas d'éclaboussures accidentelles du concentré du produit ou de la bouillie de pulvérisation.

**PRÉCAUTIONS À PRENDRE LORS DE L'ENTREPOSAGE :** Ne pas utiliser ou entreposer près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue. Craint le gel. Entreposer dans le contenant d'origine dans un entreposage sécurisé et sec. Entreposer le contenant fermé hermétiquement loin des semences, engrais, plantes et produits alimentaires. Empêcher la contamination croisée avec d'autres pesticides.

**TEMPÉRATURE D'ENTREPOSAGE (MIN/MAX) :** Ne pas entreposer à une température supérieure à 150 °F (66 °C) ou inférieure à 20 °F.

## 8. EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

**LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES SUR L'EXPOSITION ET LA PROTECTION PERSONNELLE SONT PRÉVUES POUR LA FABRICATION, LA FORMULATION ET L'EMBALLAGE DU PRODUIT. POUR LES USAGES COMMERCIAUX ET AGRICOLES, CONSULTER L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT.**

**PROTECTION DES YEUX :** Des lunettes à coques ou un écran facial complet.

**PROTECTION DE LA PEAU :** Une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes. Des chaussures résistant aux produits chimiques et une combinaison.

**PROTECTION DES MAINS :** Des gants résistant aux produits chimiques, par exemple, munis d'une doublure protectrice ou faits de caoutchouc en butyle, en nitrile, en néoprène, en polychlorure de vinyle (PVC) ou en Viton.

**MESURES DE PROTECTION ADDITIONNELLES :** Jeter les vêtements et autres matières absorbantes imbibées ou fortement contaminées par le concentré du produit. Ne pas les réutiliser. Suivre les instructions du fabricant pour laver les vêtements et l'ÉPI. S'il n'y a pas d'instructions du genre, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver les vêtements et l'ÉPI séparément des autres articles à laver.

**RECOMMANDATIONS DE SÉCURITÉ À L'INTENTION DE L'UTILISATEUR :**

L'utilisateur doit :

- se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou utiliser les toilettes.
- Enlever immédiatement les vêtements après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Le plus rapidement possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

**DIRECTIVES D'EXPOSITION :** Se reporter à la section 2.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**PROPRIÉTÉS PHYSIQUES :**

Aspect : Liquide limpide ambre

Odeur : Légère odeur de solvant

**POINT D'ÉCLAIR :** 165 °F (92 °C)

**pH :** 5,6 - 6,0

**DENSITÉ :** 1,082

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**STABILITÉ :** Stable dans des conditions normales.

**CONDITIONS À ÉVITER :** Éviter les températures supérieures à 150 °F et inférieures à 20 °F. Éviter le contact avec des conditions et des matières alcalines et acides oxydantes.

**POLYMÉRISATION DANGEREUSE :** Ne se produira pas.

**PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :** La décomposition thermique peut produire des oxydes de carbone et d'azote toxiques, et du chlorure d'hydrogène.

## 11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

### TOXICITÉ AIGUË :

DL <sub>50</sub> orale (rat)	-	> 3 000 mg/kg
DL <sub>50</sub> cutanée (rat)	-	> 2 000 mg/kg
CL <sub>50</sub> inhalation (rat)	-	> 2,0 mg/L/4 heure
Irritation des yeux (lapin)	-	modérée
Irritation de la peau (lapin)	-	légère
Sensibilisation (cobaye)	-	non-sensibilisant

## 12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

**RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT :** Ce pesticide est toxique pour les organismes aquatiques. NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (tels que les lacs, rivières, marécages, étangs, coulées, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, cours d'eau, réservoirs et zones humides) ni les estuaires ou les habitats marins. NE PAS contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

## 13. ÉLIMINATION

**L'UTILISATEUR FINAL DOIT SE DÉPARTIR DE TOUT PRODUIT NON UTILISÉ SELON LES RECOMMANDATIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE.**

**ÉLIMINATION DU PRODUIT :** Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**ÉLIMINATION DU CONTENANT :** Contenants recyclables : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant : 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve. 2. Rendre le contenant inutilisable.

## 14. TRANSPORT

### CLASSIFICATION PAR LE DOT (États-Unis) :

Non réglementé

### TRANSPORT INTERNATIONAL :

**OMI (navire) :** Non réglementé

**IATA (air) :** Non réglementé

## 15. RÉGLEMENTATION

### RÉGLEMENTATION CANADIENNE :

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le *Règlement sur les produits contrôlés* et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le *Règlement sur les produits contrôlés*.

### CLASSIFICATION SARA TITLE III :

Section 302 : Sans objet

Section 311/312 : Danger aigu (immédiat) pour la santé

Danger retardé (chronique) pour la santé

Section 313 : N° CAS, propiconazole : 60207-90-1 (14,3 %)

**PROPOSITION 65 DE L'ÉTAT DE LA CALIFORNIE :** Sans objet

**QUANTITÉ À DÉCLARER (RQ) EN VERTU DU CERCLA :** Sans objet

**CLASSIFICATION RCRA :** Selon la RCRA, l'utilisateur doit déterminer, au moment de l'élimination, si une matière contenant le produit ou un dérivé de celui-ci, doit être classée comme étant un déchet dangereux.

**STATUT EN VERTU DE LA TOXIC SUBSTANCES CONTROL ACT (TSCA) :** Les ingrédients du présent produit figurent à l'inventaire de la TSCA ou sont exemptés.

#### 16. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

CLASSEMENT DES DANGERS	NFPA	SIMDUT	
SANTÉ :	2	2	0 MOINDRE
INFLAMMABILITÉ :	2	2	1 LÉGÈRE
RÉACTIVITÉ :	0	0	2 MODÉRÉE
			3 ÉLEVÉE
			4 GRAVE

**Date de la fiche signalétique :** 11-12-07

L'information contenue aux présentes est faite de bonne foi et jugée exacte, mais elle ne donne aucune garantie, explicite ou implicite. S'adresser à Makhteshim Agan of Amérique du Nord, Inc. pour en savoir plus.